MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Autoroute 30 Secteur Châteauguay

Climat sonore

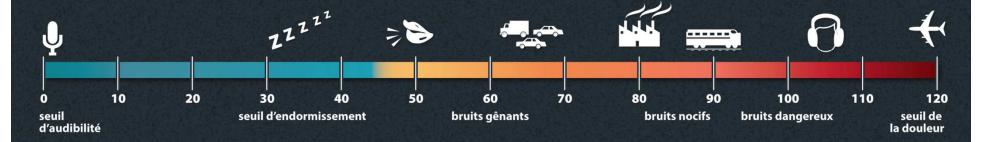
23 août 2018





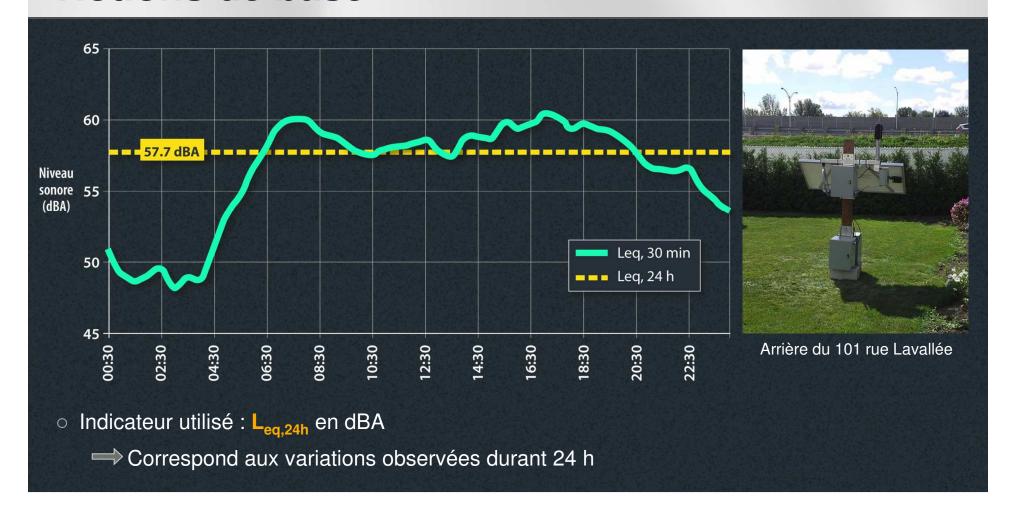
Notions de base

- Identifié par son intensité (niveau sonore) et sa fréquence (sons graves ou aigus)
- Unité de mesure
 - ⇒ dB (décibel) : niveau de bruit
 - ⇒ dBA : decibel ajusté pour tenir compte de la manière dont l'oreille humaine entend
- o À l'oreille, les sons graves sont moins bien perçus que les sons aigus
- 55 dBA et ⇒ niveau sonore acceptable à l'extérieur



→ Doubler les sources de bruit ≠ doubler le niveau de bruit

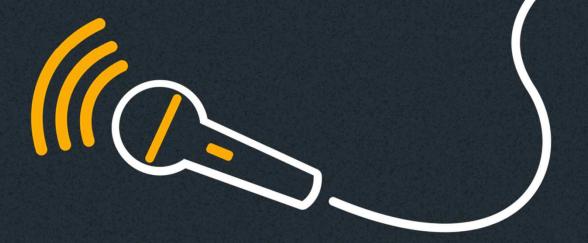
Notions de base



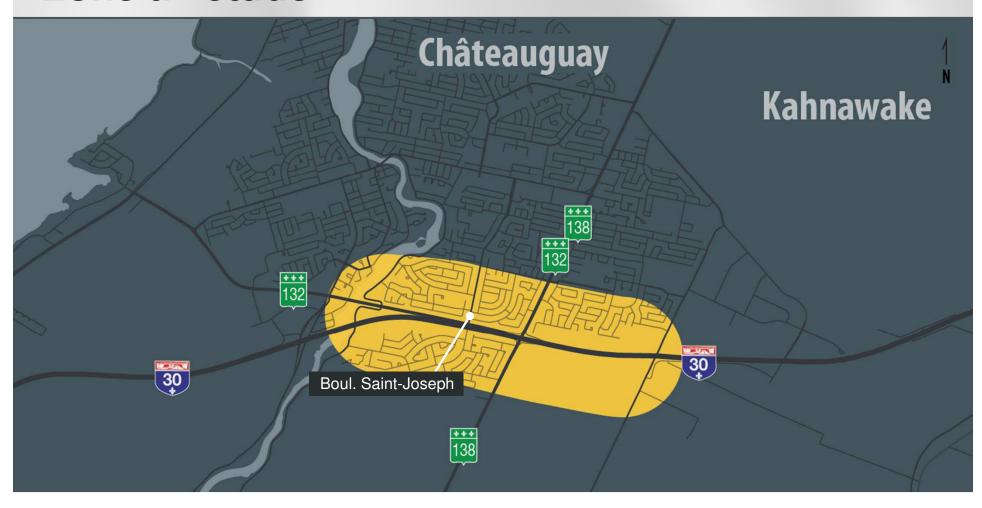
Méthode d'évaluation

- Climat sonore de la zone évalué par calcul à l'aide d'un logiciel de simulation et des débits de circulation
 - ➡ But : évaluer la contribution sonore respective de l'A-30 et de la R-132

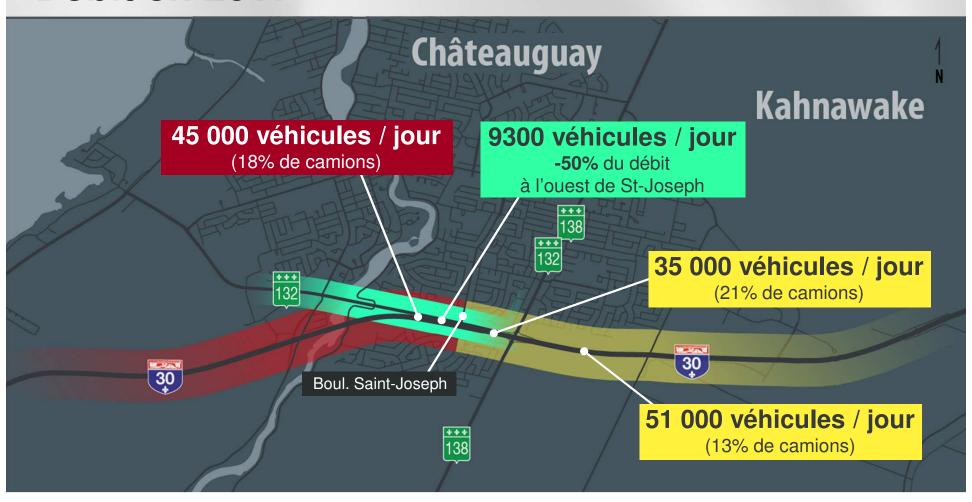
Relevés sonores effectués pour vérifier la précision de la simulation



Zone à l'étude



Débit en 2017



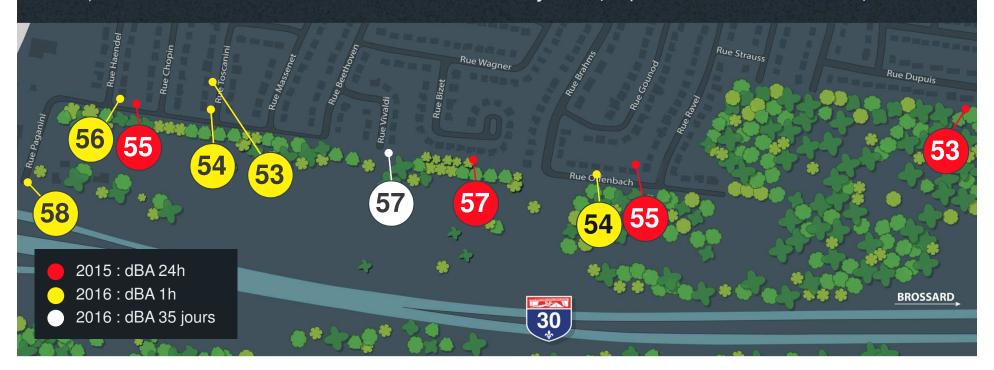
Études, consultations et suivis

- Étude d'impact sonore du projet de parachèvement de l'autoroute 30 – Secteur de Châteauguay (Mai 2011)
- Consultations sur les mesures d'atténuation du bruit (mai et juin 2011) – Rapport en juillet 2011
- Suivis acoustiques 1 an et 5 ans après la mise en service de l'A30 (rapports en 2014 et 2018)
- Étude du climat sonore A30 à l'est et à l'ouest de Saint-Jean-Baptiste (juillet et août 2017)



Secteur des musiciens

- O Deux études réalisées (2015 et 2017) à la suite des demandes de la Municipalité
 - 4 relevés de 24 heures (Août 2015)
 - 5 relevés d'une heure et 1 relevé de 35 jours (Septembre et octobre 2016)



Secteur des musiciens

Mesure longue durée : Rue Vivaldi

Niveau sonore journalier moyen (L_{eq,24h}) mesuré pendant 35 jours :



- Tous les jours de mesure (jours ouvrables ou non) : 57 dBA
 - Fin de semaine seulement : 56 dBA
 - ⇒ Jours ouvrables : 53 dBA

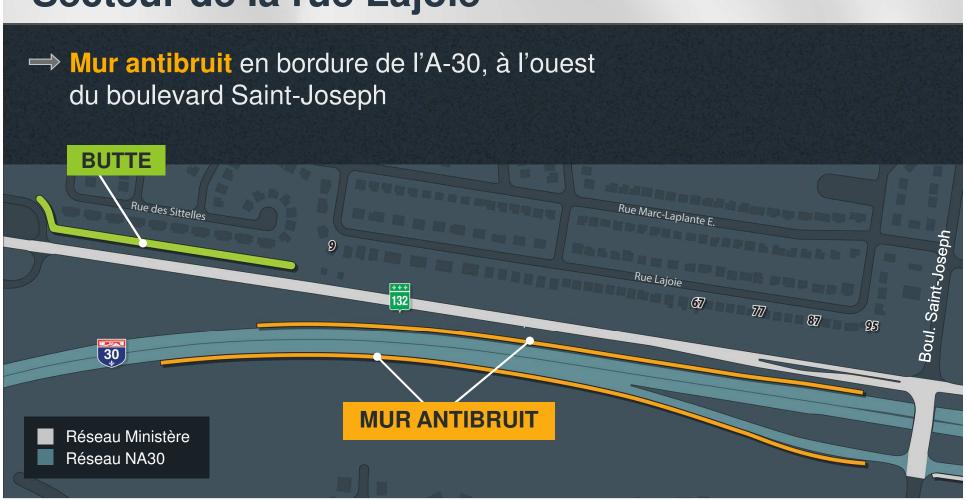
Secteur des musiciens

Conclusions (2015 et 2017):

- Niveau sonore mesuré comparable au niveau sonore anticipé à l'étude d'impact de 2011 (55 à 57 dBA L_{eq,24h})
- Décret gouvernemental : respecter un niveau le plus près possible de 55 dBA



Secteur de la rue Lajoie



Secteur de la rue Lajoie

Localisation (numéro civique)	N Avant	Niveau sonore (dBA) Avant Après			
		R-132	A-30	A-30 + R132	
Entre 9 et 67	63	56 à 58	55 à 56	59 à 60	
Entre 69 et 77	62	55	55	58	
Entre 79 et 87	61	54	54	57	
Entre 89 et 95	60	53	53	56	

- Niveau sonore calculé au centre de la cour des habitations
- Réduction de 3 à 4 dBA depuis l'ouverture de l'A-30



Secteur de la rue Saint-Georges / Lavallée

Configuration

- → Aucun mur antibruit au nord de l'A-30
- ⇒ Dénivelé de près de 4 mètres entre l'A-30 et la R-132



Secteur de la rue Saint-Georges / Lavallée

Configuration

- R-132 déplacée vers les habitations lors de la construction de l'A-30
- ⇒ 8 à 13 mètres de rapprochement (entre le 91, rue Lavallée et le 195, rue St-Georges)



Niveau sonore en 2016

189, rue Saint-Georges

Moyenne de 5 jours ouvrables

(septembre et octobre)

 $L_{eq,24h} = 67 \text{ dBA}$

Niveau maximum

le jour : 69 dBA

Niveau minimum

la nuit : 57 dBA



Niveau sonore en 2016

101, rue Lavallée

Moyenne de 5 jours ouvrables

(septembre et octobre)

 $L_{eq,24h} = 58 dBA$

Niveau maximum

le jour : 60 dBA

Niveau minimum

la nuit : 48 dBA



Secteur de la rue Saint-Georges

Localisation	Niveau sonore (dBA)			
(numéro civique)	Avant	Après	Variation	
181	58	60	+2	
183	60	64	+4	
185 à 193	61 à 62	65	+3 à +4	
195 à 199	62	62 à 64	0 à +2	
201 à 211	62	55 à 59	-3 à -7	



Secteur de la rue Lavallée

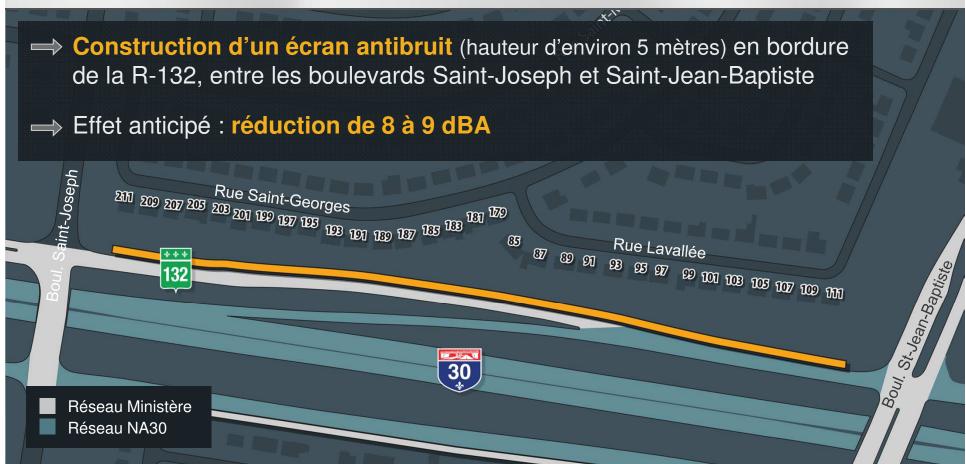
	Localisation	Niveau sonore (dBA)			
	(numéro civique)	Avant	Après	Variation	
ROLL OF REAL	85 à 89	61	64	+3	
STATE OF THE STATE	91 à 93	60	63	+3	
S. Talkara	95 à 97	60	61 à 62	+1 à +2	
	99 à 111	58 à 60	56 à 60	0 à -2	



Secteur de la rue Saint-Georges / Lavallée

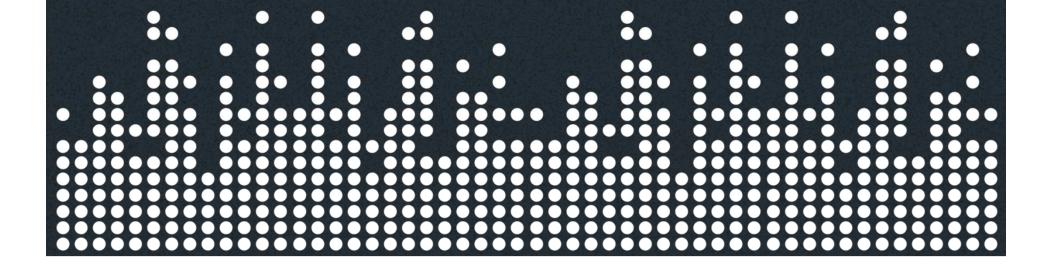


Mesure d'atténuation proposée



Secteur des musiciens

- Niveau sonore mesuré comparable au niveau de l'étude de l'impact sonore
- → Aucune mesure d'atténuation proposée : respect du décret environnemental



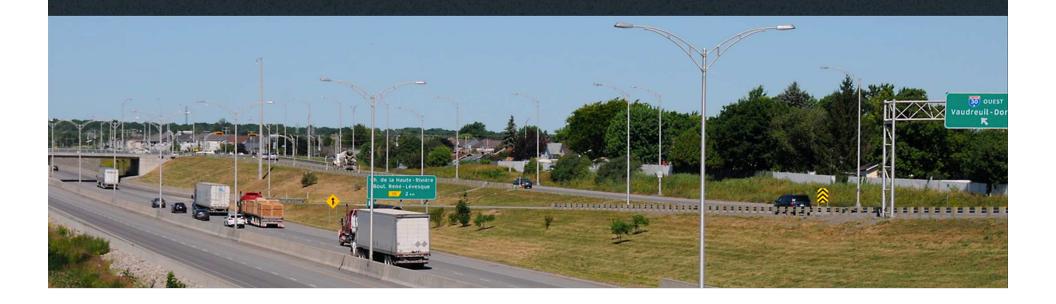
Rue Lajoie

- Réduction de 3 à 4 dBA du niveau sonore ambiant depuis l'ouverture de l'A-30
- Aucune modification requise au mur en place : respect des conditions du décret environnemental



Rues Saint-Georges et Lavallée

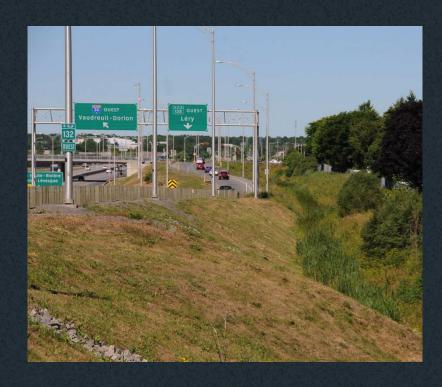
- Extrémités du secteur : réduction de 3 à 8 dBA depuis l'ouverture de l'A-30
- ⇒ Section déplacée de la R-132 : augmentation de 2 à 4 dBA





Étapes à venir

- Inscription du projet à la programmation du Ministère
- Études préparatoires
 (relevés d'arpentage, études de sols)
- Conception des ouvrages
- Consultation et choix de la solution
- Plans et devis
- Déplacement des services publics (Électricité, téléphone, gaz, aqueduc, égouts)
- Appel d'offres (soumission)
- Réalisation des travaux



Période de questions

